



Monsieur Fernand Etgen
Président de la
Chambre des Député-e-s
Luxembourg

Luxembourg, le 23 juillet 2020

Monsieur le Président,

Par la présente et conformément à notre règlement interne, nous nous permettons de poser une question parlementaire à Monsieur le **Ministre de l'Énergie** concernant **les réseaux de chaleur**.

Un réseau de chaleur peut fournir des quartiers, des lotissements ou des entières localités avec de la chaleur qui est produite à partir d'une chaufferie centrale.

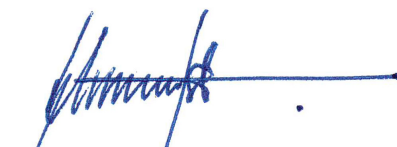
Les consommateurs qui sont raccordés à un tel réseau de chaleur profitent de plusieurs avantages : de manière générale, la production centralisée de la chaleur est plus rationnelle et écologique qu'une production décentralisée. Par ailleurs, la chaleur utilisée dans un réseau de chaleur peut être produite sur base d'énergies renouvelables.

Notons que le programme gouvernemental 2018-2023 prévoit que la production de chaleur sur base de sources d'énergies renouvelables sera substantiellement étendue.

Dans ce contexte, nous nous permettons de poser les questions suivantes :

1. **Quel pourcentage du besoin de chaleur au niveau national est actuellement couvert par un réseau de chaleur sur base d'énergies renouvelables ?**
2. **De quelle manière les consommateurs de chaleur sont-ils informés sur la présence d'un réseau de chaleur dans leur localité et la possibilité de raccordement ? Monsieur le Ministre envisage-t-il mettre en place d'autres campagnes ou outils de sensibilisation à cet égard ?**
3. **Quelles mesures ont été prises ou sont envisagées pour étendre l'utilisation d'énergies renouvelables dans les réseaux de chaleur ?**

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations les meilleures.



Semiray Ahmedova
Députée



Carlo Back
Député